



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

CONSTRUCTION RESIDENCE ET RESTAURANT UNIVERSITAIRE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE REGIONAL OEUVRES UNIV

Raison sociale

HEBERGEMENT - RESTAURATION

N° SIRET

18060004100289

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BARRAL

Prénom(s)

Mireille

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'operation porte sur la construction d'une residence universitaire et d'un restaurant universitaire sur le site de Saint Jean d'Angely. Les objectifs majeurs de l'operation sont de realiser : -une residence etudiante comprenant environ 340 logements dont : o 17 logements accessibles PMR T1 conforme a la reglementation accessibilite, o 15 logements T1 adaptes aux etudiants en situation d'handicap physique lourd necessitant un accompagnement medical, o 317 logements etudiants T1, o 1 logement gardien de type T4, o Les entites necessaires au fonctionnement : accueil, laverie, salle de convivialite, salles de travail -Un restaurant universitaire et sa cuisine associee

4.2 Objectifs du projet

Objectifs concernant le restaurant universitaire : Actuellement le site compte, en presentiel, environ 2 800 etudiants en simultane avec un effectif a la restauration de 800 a 900 convives au cours de la pause meridienne dont 600 au restaurant universitaire et 300 a la cafeteria soit un taux de captation moyen de 30%. Dans le cadre de l'operation : - la cafeteria existante est maintenue, - un nouveau restauration d'une capacite d'accueil de 1100 repas au cours de la pause meridienne est cree pour remplacer le restaurant actuel vieillissant de St Jean d'Angely. Objectifs concernant les logements etudiants : - Creation d'environ 340 logements etudiants pour completer l'offre etudiante deficitaire sur la commune de Nice, - Operation avec objectifs sur les performances energetiques et bioclimatiques dont le confort d'ete.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La parcelle est aujourd'hui occupée dans son intégralité par un parc de stationnement en enrobé. Les travaux consisteront à construire des bâtiments en superstructure. La phase de travaux est estimée à 24 mois. Dans le cadre de l'opération, les espaces libres représenteront environ 8% de l'unité foncière. Sur l'unité foncière, deux arbres seront plantés pour compenser l'arbre devant être abattu pour la réalisation de l'opération. Toutes les mesures concernant la gestion des pollutions et la réduction des impacts en phase chantier seront prises dans le cadre du projet. Le projet respectera notamment la charte chantier verte et la labellisation BDM bronze.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La présente opération prend place sur une nappe de parkings existante, conduisant ainsi à la suppression de cette offre de stationnement. Côté stationnement, le projet prévoit uniquement l'aménagement d'un emplacement réservé aux livraisons et de 3 places de stationnement réservées (en épi). Un local d'environ 100 m² est également prévu pour le stationnement des vélos. La demande en stationnement (48 voitures dans la journée, 34 voitures la nuit) pourra être accueillie dans les parkings existants de l'Université qui devraient disposer d'environ 120 places libres dans la journée et 370 places libres la nuit après la construction du projet. L'opération vise ainsi à créer 340 logements de type T1 (dont une vingtaine accessibles aux étudiants en situation d'handicap), 1 logement gardien, les entités nécessaires au fonctionnement (accueil, laverie, salles de travail, ...); un restaurant universitaire, une cour logistique et un local vélos abrite et sécurisé. Le nouveau restaurant universitaire proposera 1 000 à 1 100 repas par jour. De plus, le maintien de la cafétéria actuelle évite une concentration de l'offre de restauration sur une seule partie du campus, d'autant que cette cafétéria est en bon état et présente un positionnement stratégique en lien avec le pôle accueil du campus.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet Nombre de logements étudiants construits (de type T1) Nombre de places actuelles supprimées Nombre de repas servis par jour dans le nouveau restaurant universitaire	(2298, m ²) (340, nombre) (environ 80, places) (1100, repas)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : , " Lat. : , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle se situe en zone urbaine UBb1, accueille l'emplacement reserve E039 dedie au present projet, et est soumise a la specificite SR13 indiquée au reglement.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche (Mont Vinaigrier - Observatoire, n°930020151) est localisée à moins de 800 m au Nord-Est du site d'étude.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) le plus proche (Falaises de la Riviera, FR3800803) se trouve à plus de 2 km au Nord-Est du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le périmètre de protection biologique le plus proche du site d'étude porte sur une zone marine protégée (Du cap de Nice à la pointe Madame, n°93M000013) à 1,8 km au Sud.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire de Nice est couvert par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des Alpes-Maritimes (4eme echeance - 2024/2029), le projet de 4eme PPBE de la Metropole Nice Cote d'Azur etant en cours d'elaboration. Le territoire de Nice est egalement couvert par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aerodrome de Nice Cote d'Azur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site etant situe a moins de 500 m de l'Eglise Saint Roch, classée aux Monuments Historiques. Le site n'est cependant pas inscrit dans le SPR (ex-AVAP) de Nice
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon la bibliographie disponible, le site d'etude est localise sur un milieu probablement humide artificialise. L'impermeabilisation du site ne rend pas possible la rencontre de zones humides sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Feux de forets approuve le 7 fevrier 2017 et modifie le 20 octobre 2020. PPR Inondations de la bassee vallee du Var approuve le 18 avril et dont la derniere modification (n°2) date du 10 aout 2020.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Inondations du Paillon approuve le 17 novembre 1999. PPR Mouvements de terrain hors Cimez approuve le 6 mars 2020. PPR Seisme approuve le 28 janvier 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La bibliographie recense plusieurs sites (CASIAS, BASOL, SIS) potentiellement polluees autour de la parcelle d'etude. En reponse, le cabinet DEKRA a realise en avril 2025 un diagnostic de la qualite des sols (missions A200 & A270), mettant en evidence un impact ponctuel en mercure (courverture sous 30 cm avec apport de materiaux exterieur) et de maniere plus globale des terres analysees.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas englobe dans les 2 zones de repartition en eau (ZRE de la Cagne et ZRE du Loup) referencees sur le departement des Alpes-Maritimes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas concerne par un perimetre de protection d'un captage AEP, les perimetres s'appliquant sur le territoire communal de Nice etant situes a l'Ouest, dans la plaine du Var.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche (Littoral de Nice a Menton, n°93I06049) est localise a moins de 500 m a l'Est du site d'etude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche (ZSC Corniches de la Riviera, FR9301568) est localisé à 750 m au Nord-Est du site d'étude.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche (Mont Alban, mont Boron et domaine public maritime, n°93C06045) est localisé à moins d'un km au Sud-Est du site d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les populations futures généreront des consommations en eau supplémentaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement, même temporaire, n'est prévu dans les eaux souterraines pour la présente opération.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	De par sa nature, le présent projet immobilier serait déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La conception limitera les déchets au maximum favorisant le réemploi des déblais (notamment les couches de forme provenant du parking actuel), et en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant au maximum

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La gestion de l'eau potable à l'échelle de la Métropole de Nice Côte d'Azur et ses 51 communes est assurée par la Régie Eau d'Azur, soit plus de 500 000 personnes. Ainsi, l'eau potable acheminée sur Nice provient principalement des 4 champs de captage de la nappe du Var. La faible densification du projet n'est pas de nature à accroître de manière notable la pression sur la ressource en eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'accueil du projet étant entièrement artificialisé, aucune nouvelle imperméabilisation, notamment sur des terrains naturels, n'est prévue. De plus, aucun enjeu notable concernant la biodiversité n'est attendu dans ce site au cœur de la nappe urbaine nicoise.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site d'étude est relativement éloigné du site Natura le plus proche (750 m) et n'accueille pas les habitats naturels (principalement landes, maquis et garrigues) se retrouvant sur ce site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site d'accueil du projet étant entièrement artificialisé, aucune nouvelle imperméabilisation n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ne s'applique sur le territoire communal de Nice, et l'unique Porter à connaissance (PAC) concerne l'aéroport de Nice à l'Ouest de la Ville. Une ICPE non SEVESO (ALUCHROME) est implantée en limite Est, cette activité étant en fin d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Alea modérée retrait-gonflement des argiles. Alea débordement moyen (centennal) et rare (millénaire) du Paillon. En dehors du zonage réglementaire des PPR s'appliquant sur le territoire communal de Nice
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet, de par sa programmation, conduira à une augmentation de la fréquentation du site et du trafic autour. Cependant, cette augmentation est négligeable : une trentaine de véhicules/jour supplémentaire. Le projet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les nuisances sonores et la pollution de l'air sont relativement faibles sur le site : l'Av Mitterrand est la rue la plus proche avec le plus de trafic. Elle compte moins de 2000 véhicules/jour. De plus, le tram représente une nuisance

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	L'étude de trafic réalisée en 2025 par le cabinet COSITREX met en évidence que le trafic engendré par le projet devrait être peu important, avec environ 31 veh/j (31 arrivées et 31 départs) en moyenne hebdomadaire. De plus, l'essentiel du trafic devrait circuler en-dehors des heures de pointe. L'impact du projet est donc faible voire négligeable sur les conditions futures de circulation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'étude acoustique menée par SEGIC en 2025 met en avant que la réalisation du projet n'est pas de nature à faire significativement évoluer les niveaux sonores au droit des bâtiments existants, et que les façades du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les nuisances sonores sont relativement faibles sur le site : l'Avenue François Mitterrand est la rue la plus proche avec le plus de trafic. Elle compte moins de 2000 véhicules/jour. De plus, le tram représente une nuisance
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La démolition des structures de chaussée pourrait être une source temporaire de vibrations lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La voie ferrée à proximité est une source potentielle de vibrations à l'échelle du quartier traversé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le parking actuel étant déjà éclairé, l'éclairage du nouveau bâtiment n'engendra ainsi pas d'émissions lumineuses supplémentaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site d'étude étant impanté en milieu urbain, il est concerné par les émissions lumineuses caractéristiques
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air. Par ailleurs, la pollution routière est relativement faible : l'avenue François Mitterrand étant la rue la plus circulée avec 2000 véhicules/jour. Le tram n'engendre pas de rejet notable dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets des eaux pluviales se feront dans le réseau d'assainissement EP de la commune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La construction d'un nouveau restaurant universitaire ainsi que de logements pour les étudiants générera des eaux usées plus conséquentes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendra une production de déchets, notamment lors des phases de travaux mais aussi d'exploitation du nouveau bâtiment.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site étant situé à moins de 500 m de l'Eglise Saint Roch, classée aux Monuments Historiques, le projet nécessitera ainsi un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Néanmoins, il existe aucune co-visibilité entre ces 2 sites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	En phase exploitation, le site restera urbanisé. Seule l'affectation des sols (bâtiment à la place d'un parking aérien) sera modifiée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une réflexion urbaine est en cours afin d'implanter sur le site de Saint Jean d'Angely le futur campus santé de l'Université Côte d'Azur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre de l'identification des principaux enjeux environnementaux, le Maître d'ouvrage a souhaité lancer en amont et de manière volontaire différentes études spécifiques. Sur cette base, l'étude de pollutions a montré des enjeux très localisés et démontre l'adéquation de l'usage futur des sols avec d'éventuelles pollutions résiduelles. Les autres études spécifiques (trafic/stationnement, acoustique et qualité de l'air) ont mis en avant l'absence d'impacts notables du projet. Ainsi, les principaux impacts attendus portent sur la phase chantier : émissions de GES par les engins de travaux, circulation d'engins et poids lourds, nuisances sonores, ... De plus des impacts positifs sont attendus avec une nouvelle offre en logements étudiants et en restauration

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Comme évoqué précédemment, les études spécifiques menées préalablement n'ont pas mis en évidence d'incidences notables attendues par le projet, les principales mesures étant détaillées ci-avant. Des travaux de dépollution des sols seront menés lors des travaux préparatoires. L'organisation du chantier fera l'objet d'une attention toute particulière afin de limiter ses incidences sur le voisinage (circulation des engins, nuisances sonores, émissions de poussières, implantation des zones de stockage et de la base-vie sur le parking, ...). Le projet respectera notamment la charte chantier verte et la labellisation BDM bronze. Les aires de chantier seront nettoyées et remises en état à la fin des travaux. Des protections seront installées sur les arbres remarquables formant des alignements le long des voies publiques. Les arbres sur la Rue Honore Baillet seront à élaguer au début des travaux afin d'augmenter la distance entre leur cime et la future construction. Sur l'unité foncière, deux arbres seront plantés pour compenser l'arbre devant être abattu pour la réalisation de l'opération. Lorsque la parcelle est desservie par des réseaux sur plusieurs de ses cotés, on privilégiera un raccordement sur les voies sans arbres remarquables par principe de précaution pour les racines. Il y aura peu de mouvement de matériau en l'absence d'ouvrage en infrastructure hormis un vide technique de moins d'un mètre au droit de la cuisine du restaurant universitaire. Les terres et les déchets seront évacués dans des centres de stockage et de traitement adaptés. Les sondages réalisés ont mis en évidence des terres inertes, et il a été repéré des HAP dans certains enrobés bitumineux. Du fait de l'inscription dans le périmètre de 500 m autour de l'église Saint-Roch, le projet tiendra compte des exigences architecturales formulées en amont par l'ADE et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Peu d'enjeux et d'impacts attendus ont été relevés pour ce projet, les principaux enjeux liés aux pollutions des sols et à l'inscription dans un périmètre de protection patrimoniale ayant été pris en compte en amont dans la conception technique de l'opération. En effet, les études de trafic et du cadre de vie (acoustique et qualité de l'air) menées en amont ont permis de conclure sur l'absence d'impacts significatifs du projet. Ainsi, la taille moindre de ce projet prenant place sur une parcelle déjà imperméabilisée avec peu d'impacts environnementaux attendus dispenserait le projet d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FREDEFON

Prénom ARNAUD

Qualité du signataire DIRECTEUR ADJOINT CROUS NICE TOULON

À NICE

Fait le 29-07-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)